

CONVENTION 2012 / 2013

PROGRAMMATION EVENEMENTIELLE MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DU CADRE DE VIE AQUITAINE

Entre les soussignés :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, domicilié Esplanade Charles de Gaulle – 33 076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Monsieur Vincent Feltesse, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil de Communauté n°2012/ du

ET

L'Association Maison de l'Architecture et du Cadre de Vie dont le siège social est sis, 308 avenue Thiers – 33 100 Bordeaux, représenté par son Président Monsieur TEISSEIRE Pascal, conformément au Conseil d'Administration de l'association du 12 décembre 2007

Préambule

L'association Maison de l'Architecture et du Cadre de Vie a pour but de créer, d'animer et de gérer une structure de promotion large de la profession d'architecte, dotée de services de communication, d'actions culturelles, de formation et de toutes autres prestations de services, leur permettant de renforcer leur place sociale et économique.

La Maison de l'Architecture organise ainsi différents événements : expositions, conférences, voyages d'étude en architecture, visites de chantiers et de nouvelles réalisations, mais aussi des actions pédagogiques.

La Communauté Urbaine de Bordeaux porte un intérêt particulier aux questions architecturales et urbanistiques et dans le cadre de sa compétence, le Conseil de Communauté du a accepté d'apporter un soutien financier à ces actions de promotion et de diffusion d'une culture architecturale contemporaine de qualité.

Article 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté Urbaine au financement de la programmation 2012 et 2013 des actions de la Maison de l'Architecture.

Article 2 : Montant de la participation communautaire

Le montant de la subvention allouée par la Communauté Urbaine de Bordeaux a été fixé à 34 000 € HT décomposée comme suit :

- 19 000 € HT pour l'année 2012 sur la base d'un budget prévisionnel de 182 616 € HT
- 15 000 € HT pour l'année 2013 sur la base d'un budget prévisionnel de 177 000 € HT

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées

Article 3 : Modalités de versement de la participation communautaire

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

➤ Au titre de l'année 2012 :

- ✓ Un premier acompte de 80%, soit la somme de 15 200 €, à la signature de la convention ;
- ✓ Le solde de 3 800 € dès réception par la Communauté de l'ensemble des pièces justificatives suivantes :
 - rapport annuel d'activités détaillé de l'association (annexe 1 ci-jointe) ;
 - les bilans, compte de résultat et annexes détaillés, certifiés conformes par le Président de l'association ou par son Commissaire aux Comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un Commissaire aux Comptes. Le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'association lors de sa demande d'aide ;
 - bilan de la programmation 2012 ;
 - copie des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics ;
 - une note de commentaires sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation des actions, ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet.

➤ Au titre de l'année 2013 :

- ✓ Un premier acompte de 60%, soit la somme de 9 000 €, sera versée au cours du premier trimestre 2013 sur demande de la Maison de l'Architecture ;
- ✓ Le solde de 6 000 € à la réception des pièces justificatives décrites précédemment

Article 4 : Modalités financières

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations. La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

Article 5 : Conditions d'utilisation de la subvention allouée

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée. L'association Maison de l'Architecture et Cadre de Vie s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés, collectivités ou autres organismes.

Article 6 : Respect des règles de la concurrence

L'association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition du « pouvoir adjudicateur » au sens du droit communautaire de l'article 3-I-1 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

« Art 3 : I. - Les pouvoirs adjudicateurs soumis à la présente ordonnance sont :

1° Les organismes de droit privé ou les organismes de droit public autres que ceux soumis au code des marchés publics dotés de la personnalité juridique et qui ont été créés pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial, dont :

- a) Soit l'activité est financée majoritairement par un pouvoir adjudicateur soumis au code des marchés publics ou à la présente ordonnance ;
- b) Soit la gestion est soumise à un contrôle par un pouvoir adjudicateur soumis au code des marchés publics ou à la présente ordonnance ;
- c) Soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par un pouvoir adjudicateur soumis au code des marchés publics ou à la présente ordonnance ; »

Article 7 : Contrôle et évaluation des résultats

Le Président de l'association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter, sur simple demande de la Communauté Urbaine devant les membres des commissions compétentes, le bilan des actions réalisées y compris l'estimation financière de cette programmation,
- à faciliter le contrôle, par les services de la Communauté, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables détenus par l'organisme,
- à faire connaître à la Communauté, tous les changements survenus dans son administration ou à sa direction et transmettre à la CUB ses statuts actualisés.

Article 8 : Conditions de résiliation

La convention pourra être résiliée, à tout moment, de part et d'autre, en cas d'inexécution par l'une des parties, des présentes dispositions, ou tout autre motif légitime, sous réserve d'une information réciproque avec un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Clause de Publicité

L'association Maison de l'Architecture et Cadre de Vie s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté Urbaine et à faire figurer le logo de la CUB sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui, pourrait être organisée par ses soins dans le cadre de l'organisation de la manifestation.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenariats privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté Urbaine ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté Urbaine apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention prend fin à la date limite de production des pièces justificatives exigées pour le versement du solde de la subvention au titre de 2013 qui est de 6 mois suivant la fin de l'exercice considéré, soit le 30 juin 2014 au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Communauté Urbaine ne pourra exercer la répétition des sommes déjà versées.

Article 11 : Contentieux

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention, sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour le Président de la Communauté Urbaine
de Bordeaux et par délégation,

Pour l'Association Maison
de l'Architecture et du Cadre
de Vie

Le Vice - Président

Le Président

ANNEXE 1 - Liste des éléments devant figurer dans le rapport d'activités annuel

Cette fiche est destinée à vous aider à établir votre rapport d'activités annuel, à souligner les faits marquants de l'année.

- ☐ 1^{ère} demande
- ☐ Renouvellement

- ☐ Aide au fonctionnement
- ☐ Aide à une manifestation

Tableau de synthèse des actions menées :

Ce tableau est à votre disposition pour vous permettre de mettre en évidence les éventuelles évolutions entre les actions prévues dans le programme d'activités initial présenté lors du dépôt du dossier de demande d'aide et les actions effectivement réalisées à la clôture de votre exercice.

	Programme initial (en %)	Programme réalisé (%)	Commentaires
Action A			
Action B...			
Total			

Informations d'ordre administratif et juridique :

- Nombre d'adhérents :
- Montant de la cotisation annuelle :
 - Nombre d'assemblées générales* :
Nombre de membres présents :
 - Nombre de réunions du Conseil d'administration* :
Nombre de membres présents :
 - Nombre de réunions du Bureau* :
Nombre de membres présents :
- Nombre de publications destinées aux adhérents :
- Autres informations d'ordre administratif et financier :

* Fournir les comptes rendus des différentes réunions qui se sont déroulées dans l'année.

Informations concernant les moyens humains :

Nombre de salariés permanents :

Salariés en CDI :

dont salariés à temps partiel :

Salariée en CDD :

dont salariés à temps partiel :

➤ Nombre de bénévoles :

temps estimé :

➤ Nombre de stagiaires :

temps estimé :

➤ Autres informations concernant les moyens humains de votre association :

Autres Informations :

➤ Mises à disposition et avantages en nature obtenus (préciser quels sont les partenaires de l'association et le montant de la valorisation de ces mises à disposition) :

➤ Territoire d'intervention ou zone d'influence de l'association (préciser quel niveau de territoire):

➤ Public ciblé (professionnel et/ou tout public) :

▫ Nombre de personnes :

▫ Origine géographique :

▫ autre :

Volet communication :

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

Fiche n°2 : budget prévisionnel 2012 - maison de l'architecture d'Aquitaine

RESULTAT HT

0 €

CHARGES		HT	TVA	TTC	%	
Charges directes affectées à l'action						
60-Achats		4 100,00 €	803,60 €	4 903,60 €	2%	
Achats d'études et de prestations de service						
Achats non stockés de matières et fournitures		1 700,00 €	333,20 €	2 033,20 €		
Fournitures non stockables (eau, énergie)						
Fournitures d'entretien et de petit équipement		1 800,00 €	352,80 €	2 152,80 €		
Fournitures administratives		600,00 €	117,60 €	717,60 €		
Autres fournitures						
61-Services extérieurs		116 200,00 €	17 499,70 €	133 680,10 €	64%	
Sous-traitance générale						
agences com / scénographies / photographes / photographes imprimeurs	Reception	14 500,00 €	2 842,00 €	17 342,00 €		
installations techniques		48 000,00 €	9 408,00 €	57 408,00 €		
		6 500,00 €	1 274,00 €	7 774,00 €		
		15 500,00 €	3 038,00 €	18 538,00 €		
Location mobilière et immobilière		26 800,00 €	- €	26 800,00 €		
Entretien et réparation		2 100,00 €	411,60 €	2 511,60 €		
Assurances		500,00 €	98,00 €	598,00 €		
Documentation		300,00 €	16,50 €	316,50 €		
Divers		2 000,00 €	411,60 €	2 392,00 €		
62- Autres services extérieurs		9 650,00 €	746,76 €	10 396,76 €	5%	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		1 750,00 €	343,00 €	2 093,00 €		
Publicités, publications		- €	- €	- €		
Déplacements, missions et réceptions		1 800,00 €	352,80 €	2 152,80 €		
Frais postaux et de télécommunication		5 440,00 €	- €	5 440,00 €		
Services bancaires		400,00 €	- €	400,00 €		
Divers		260,00 €	50,96 €	310,96 €		
63- Impôts et taxes		1 155,00 €	- €	1 155,00 €	1%	
Impôts et taxes sur rémunérations		1 155,00 €	- €	1 155,00 €		
Autres impôts et taxes		- €	- €	- €		
64- Charges de personnel		49 795,00 €	- €	49 795,00 €	27%	
Rémunérations du personnel		31 600,00 €	- €	31 600,00 €		
Charges sociales		12 920,00 €	- €	12 920,00 €		
Autres charges de personnel		3 275,00 €	- €	3 275,00 €		
Primes et gratifications		2 000,00 €	- €	2 000,00 €		
65- Autres charges de gestion courante		1 159,00 €	227,16 €	1 386,16 €	1%	
66- Charges financières						
67- Charges exceptionnelles						
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements		557,00 €	- €	540,00 €	0%	
TOTAL DES CHARGES		182 616,00 €	19 277,22 €	201 893,22 €		
86- emploi des contributions volontaires en nature						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite des biens et prestations						
Personnel bénévole						
Total des charges						

PRODUITS		HT	TVA	TTC	%	
Ressources directes affectées à l'action						
70- Ventes de produits finis, prestations de services		72 448,00 €	- €	72 448,00 €	42%	
Marchandises						
Prestations de services						
Convention EPA Bordeaux-euratlantique		59 000,00 €	11 564,00 €	70 564,00 €		
Voyages / dîners professionnels / cartes Agora		13 448,00 €	2 635,81 €	16 083,81 €		
Produits des activités annexes						
74- Subventions d'exploitation		70 746,00 €	- €	70 746,00 €	37%	
Etat > DRAC		30 000,00 €	- €	30 000,00 €		
Région		- €	- €	- €		
Département		- €	- €	- €		
CUB		19 000,00 €	- €	19 000,00 €		
Autres EPCI		- €	- €	- €		
Commune > Bordeaux		10 000,00 €	- €	10 000,00 €		
Organismes sociaux		- €	- €	- €		
Fonds européens		- €	- €	- €		
CNASEA (emplois aidés)		- €	- €	- €		
Autres > ADEME		9 346,00 €	- €	9 346,00 €		
Autres > Réseau des ma' (guides d'archi)		2 400,00 €	- €	2 400,00 €		
75- Autres produits de gestion courante		39 422,00 €	7 726,71 €	47 148,71 €	21%	
Cotisations		7 617,00 €	1 492,93 €	9 109,93 €		
Adhésions Club des partenaires		31 505,00 €	6 174,98 €	37 679,98 €		
Autres		300,00 €	58,80 €	358,80 €		
76- Produits financiers		- €	- €	- €		
77- Produits exceptionnels		- €	- €	- €		
78- Reprise sur amortissements et provisions		- €	- €	- €		
79- Transfert de charges		- €	- €	- €		
TOTAL DES PRODUITS		182 616,00 €	21 926,52 €	204 542,52 €		
87- Contributions volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						

Fiche n°2 : Budget prévisionnel 2013 - maison de l'architecture d'Aquitaine

RESULTAT HT

0 €

Charges directes affectées à l'action				%
60- Achats	5 500,00 €	1 078,00 €	6 578,00 €	3%
Achats de études et de prestations de service				
Achats non stockables de matières et fournitures	2 500,00 €	480,00 €	2 980,00 €	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	- €	- €	- €	
Fournitures administratives	1 500,00 €	294,00 €	1 794,00 €	
Autres fournitures	1 500,00 €	294,00 €	1 794,00 €	
61- Services extérieurs	102 000,00 €	16 258,00 €	118 258,00 €	58%
Sous-traitance générale				
Reception	15 000,00 €	2 940,00 €	17 940,00 €	
agences com / sonographies / photographes / imprimeurs	30 000,00 €	5 880,00 €	35 880,00 €	
installations techniques	15 000,00 €	2 940,00 €	17 940,00 €	
Location mobilière et immobilière	19 000,00 €	- €	19 000,00 €	
Entretien et réparation	5 000,00 €	980,00 €	5 980,00 €	
Assurances	1 000,00 €	136,00 €	1 136,00 €	
Documentation	1 000,00 €	136,00 €	1 136,00 €	
Divers	1 000,00 €	136,00 €	1 136,00 €	
62- Autres services extérieurs	10 000,00 €	901,60 €	10 901,60 €	6%
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 750,00 €	343,60 €	2 093,60 €	
Publicités, publications	- €	- €	- €	
Déplacements, missions et réceptions	2 500,00 €	490,00 €	2 990,00 €	
Frais postaux et de télécommunication	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	
Services bancaires	400,00 €	- €	400,00 €	
Divers	350,00 €	68,00 €	418,00 €	
63- Impôts et taxes	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	1%
Impôts et taxes sur rémunérations	1 200,00 €	- €	1 200,00 €	
Autres impôts et taxes	300,00 €	- €	300,00 €	
64- Charges de personnel	56 000,00 €	- €	56 000,00 €	27%
Rémunérations brutes du personnel	32 210,00 €	- €	32 210,00 €	
Charges patronales	14 873,00 €	- €	14 873,00 €	
Autres charges de personnel	4 796,00 €	- €	4 796,00 €	
Primes et gratifications	4 112,00 €	- €	4 112,00 €	
65- Autres charges de gestion courante	1 500,00 €	294,00 €	1 794,00 €	1%
66- Charges financières	- €	- €	- €	
67- Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	
68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements	500,00 €	- €	500,00 €	0%
TOTAL DES CHARGES				
	177 000,00 €	18 541,60 €	195 541,60 €	
85- emploi des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite des biens et prestations				
Personnel bénévole				
Total des charges				

TOTAL DES PRODUITS 177 000,00 € 15 288,00 € 192 288,00 €

87- Contributions volontaires en nature

Bénévolat

Prestations en nature

Dons en nature

Total des produits

le 21/11/2012

P/B Marjan HESSAMPAR, Tuissonien

maison de l'architecture d'Aquitaine
300 avenue Thiers 33100 Bordeaux
T : 05 56 48 83 25 F : 05 56 79 76 76
M: ma@la306.com



ma' Aquitaine

PROGRAMMATION 2013

dénomination	calendrier	objet	intervenants et/ou partenaires
--------------	------------	-------	--------------------------------

PROGRAMMATION MA'

29 nov-25 janv	PROJET URBAIN BASTIDE-NIEL BORDEAUX	> Présentation du projet urbain Bastide-Niel, agence MVRDV > Table-ronde inaugurale en présence de V. Feltesse A. Juppé, M Duchêne et Winy Maas	La Cub
7 fev - 7 mars	XENAKIS : le Diatope, une musique à voir > retrospective de la vie et de l'œuvre de Iannis Xenakis, architecte, compositeur et ingénieur		ma' Pays de la Loire
18-21 fev	ATELIER PEDAGOGIQUE > organisés avec les écoles de la Bastide > 4 jours d'ateliers + une soirée de rendu		Atelier SCRIPT / DRAC
26-févr	CONF ENSAPBX > programmation en cours		ensapBx
14 mars-17 avril	AJAP 2012 - Albums des jeunes architectes et paysagistes > exposition et table-ronde inaugurale en présence des lauréats		Cité de l'architecture et du Patrimoine
05-avr	ARCHIPRIDE 2013 > Fête annuelle du 308 - prestation de serment des nouveaux inscrits à l'Ordre des Architectes		Le 308
11-14 avril	VOYAGE D'ÉTUDES BÂLE > Visite du site Virta et architecture contemporaine		Archi:Travel
23-avr	CONF ENSAPBX > programmation en cours		ensapBx
26 avril-29 mai	APPEL A IDEES STADE CHABAN DELMAS > présentation de l'appel à projets et table-ronde inaugurale en présence d'Alain Juppé (à confirmer)		Ville de Bordeaux
28-mai	CONF ENSAPBX > programmation en cours		ensapBx
6 juin-19 juillet	EXPO HABITAT INDIVIDUEL EN AQUITAINE > réalisée sur la base d'un appel à projets auprès des architectes d'Aquitaine > création d'une exposition itinérante et d'un catalogue en partenariat avec les éditions A Vivre		ADEME / éditions A Vivre
12 sept-25 oct	PRIX REGIONAL AQUITAINE D'ARCHITECTURE > PRAD'A > réalisée sur la base d'un appel à projets auprès des architectes d'Aquitaine > création d'une exposition itinérante et d'un catalogue		Conseil régional d'Aquitaine / FFB

14-15 sept JOURNÉES DU PATRIMOINE
 > organisation de visites et ouverture du 308 au public
 1-11 novembre VOYAGE D'ETUDES EN INDE
 > entre architecture traditionnelle et contemporaine
 nov-dec PROGRAMMATION EN COURS

Ville de Bordeaux

Archi:Travel

PROGRAMMATION EN COURS / A CONFIRMER

VISITES TECHNIQUES

- > programmation en cours, réalisée sur la base d'un appel à projets auprès des architectes d'Aquitaine
- > 2 visites autour des projets 50 000 logements et 55 000 hectares pour la nature

Club des Partenaires ma'

La Cub

CONFÉRENCES / TABLE-RONDES

- > Julie Gimbal, historienne de l'art spécialisée en architecture contemporaine
- > Anne Bureau, concepteur lumière
- > programmation en cours en fonction de l'actualité architecturale

Julie Gimbal & Patrick Arotcharen

Anne Bureau & Sylvania (Partenaire ma')

RENCONTRES PROFESSIONNELLES

- > 55 000 hectares pour la nature
- > 1 mise à disposition des espaces de réunion du 308 > assemblée pélière / atelier / concertation

La Cub

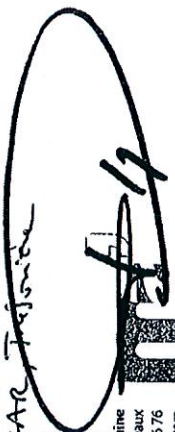
La Cub

EXPOSITION

- > Choix à déterminer avec la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme en fonction du budget disponible La Cub

le 21/11/2012

P/O Mayane HESSANFAR Fajon



maison de l'architecture d'aquitaine
 308 avenue Thiers 33100 Bordeaux
 T: 05 56 48 83 25 F: 05 56 79 26 76
 M: ma@le308.com